

# Radar: dernier jour pour déplacer le panneau d'entrée de village invalidé

Ce samedi, dix jours se seront écoulés depuis le 17 décembre dernier, quand la cour d'appel de Nancy a confirmé l'obligation de la mairie de Grosmagny de remplacer un panneau d'entrée de village, sous peine d'une amende de 100 euros par jour. Et pourquoi donc une telle mesure?

### 80 ou 50 km/h: un flou pour les automobilistes

Parce que la modification du périmètre de la commune, en 2022, avait fait passer le radar d'une zone à 80 km/h à un secteur à 50 km/h. De quoi embrouiller les automobilistes.

Un collectif avait alors vu le jour pour accompagner les malheureux verbalisés et dénoncer le manque d'informations sur ce changement.

Relayée dans nos colonnes depuis le début, cette histoire connaît aujourd'hui un écho national à la radio comme à la télévision compte tenu du caractère exceptionnel de l'affaire.

En fin d'après-midi vers 18 h 30, ce vendredi 26 décembre, le panneau incriminé



Le radar de Grosmagny flashe à 50 km/h depuis que le panneau d'entrée de village a été déplacé. Mais ce dernier devrait retrouver sa place initiale ce samedi. Photo M.Desprez

n'avait pas encore bougé de place. Mais de nouveaux poteaux sont apparus à l'ancien emplacement. Gageons que le panneau sera rejoint ce samedi.

Et comme décision de Justice il y a, on peut alors imaginer que

les services de l'État auront réglé le radar en conséquence afin qu'il flashé désormais comme auparavant : à 80 km/h au lieu de 50. Prudence néanmoins...

● J.B.